



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.23
8 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 15 a) et b) de l'ordre du jour
Questions administratives, financières et institutionnelles
Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des renseignements relatifs aux recettes et à l'exécution du budget au 30 juin 2007¹ ainsi que de l'état des contributions au 15 novembre 2007²;
2. Le SBI a pris note également de l'examen périodique des fonctions et activités du secrétariat, qui fait l'objet de plusieurs documents, en particulier du document FCCC/SBI/2007/19. Il est convenu de revenir sur cette question à sa vingt-neuvième session (décembre 2008), conformément à la décision³ qu'il avait prise à sa vingt-troisième session de continuer à l'examiner chaque année;
3. Le SBI a décidé de recommander des projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles pour adoption par la Conférence des Parties à sa treizième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2007/L.23/Add.1) et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa troisième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2007/L.23/Add.2).

¹ FCCC/SBI/2007/19.

² FCCC/SBI/2007/INF.11.

³ FCCC/SBI/2004/19, par. 105.